

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3948**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or

objet : Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Approbation de la convention de mécénat entre le groupe Cardinal et la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3948**

commune (s) :	Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or
objet :	Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Approbation de la convention de mécénat entre le groupe Cardinal et la Communauté urbaine de Lyon
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des Rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Dans ce cadre et sur l'ensemble du périmètre du projet directeur, un projet global d'Art public est engagé, qui va bénéficier de financements publics et privés.

Par délibération n° 2011-2455 du 12 septembre 2011, le Conseil a approuvé la convention-cadre qui fixe les grands principes du mécénat et a autorisé monsieur le Président à solliciter des partenariats privés.

Dans ce contexte, le groupe Cardinal souhaite financer le projet global Art public sur les Rives de Saône, pour un montant de 100 000 € net de taxes ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention de mécénat entre le groupe Cardinal et la Communauté urbaine de Lyon pour un montant de 100 000 € net de taxes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 10251 - opération n° OP06O2082.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.